



Paris La Défense, le 11 mars 2011

Réponse de l'UPRIGAZ à la consultation de la CRE sur la commercialisation additionnelle des capacités sur Dunkerque et Oltingue à partir du 1^{er} octobre 2011

Partie I : Commercialisation de capacités fermes annuelles au point d'entrée Dunkerque

Q1 : Etes-vous favorable à la commercialisation des capacités additionnelles au point d'entrée Dunkerque suivant la proposition de GRTgaz dont les principes sont décrits ci-dessus ?

Cette question a déjà fait l'objet d'un examen par les parties prenantes lors de la Concertation Gaz et a recueilli l'assentiment des expéditeurs. L'Uprigaz est, elle aussi, favorable à la commercialisation de capacités additionnelles au point d'entrée Dunkerque selon la proposition formulée par GRTgaz. Cette proposition constitue en effet une optimisation du fonctionnement du réseau gazier ; optimisation que les membres de l'Uprigaz ne peuvent qu'appeler de leurs vœux et pour laquelle le modèle de réseau global que préconise notre association serait un outil efficace.

Partie II : Commercialisation de capacités interruptibles annuelles et pluriannuelles au point de sortie Oltingue

Q2 : Etes-vous favorable à la commercialisation des capacités additionnelles au point de sortie Oltingue suivant la proposition de GRTgaz dont les principes sont décrits ci-dessus ?

L'Uprigaz est là encore favorable à une commercialisation de capacités supplémentaires au point de sortie Oltingue. Cet exemple montre l'importance de disposer d'une modélisation des règles de fonctionnement du réseau, modélisation qui à terme devrait être étendue aux réseaux adjacents pour optimiser les capacités offertes. Les règles proposées par GRTgaz et soumises à consultation recueillent l'assentiment de l'Uprigaz.
